



DIX REGLES D'OR POUR LES COMMISSAIRES ENVIRONNEMENT

Le Commissaire Environnement a la responsabilité d'assurer en tant qu'officiel que les organisateurs et les participants respectent les normes FIM en matière de protection de l'environnement lors de chaque manifestation

1. Promouvoir la conscience environnementale - agissez comme un éducateur en premier lieu
2. Etre objectif et impartial lorsque vous rédigez la check-list. Vérifiez les faits et rappelez-vous que vos remarques serviront à améliorer les évènements futurs
3. Respecter les droits et la dignité des autres
4. Etre professionnel et diplomate dans l'exercice de vos fonctions
5. Etre juste, honnête et respectueux dans vos relations avec les autres
6. S'engager à fournir un service de qualité
7. Montrer un haut degré de responsabilité personnelle, spécialement lorsque vous êtes en contact avec des jeunes
8. Après l'évènement, féliciter les organisateurs de ce qu'ils ont accompli et donner des conseils pour améliorer leurs évènements futurs
9. S'abstenir de toute conduite ou attitude qui puisse nuire à la réputation de la FIM
10. Déclarer immédiatement tout conflit d'intérêt qui vous concerne